

Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 14

**C O M M U N E**  
**DE**  
**TRAENHEIM**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 JANVIER 2024  
Convocation remise le 22 décembre 2023

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER, Nathalie WOLFF

MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER

**Membres absents excusés :** Cyrille MEYER

**Membres absents non excusés :** /

**Délégations de pouvoir :** 1

**Secrétaire de séance :** Jean-Renaud KLEIN

*M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :*

**OBJET 7 : DÉLÉGATION A L'EXECUTIF POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES A FAIBLE MONTANT**

**OBJET 8 : ACTES ADMINISTRATIFS ENTRÉE SUD DU LOTISSEMENT « LES ACACIAS »**

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023**

**OBJET 2 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023**

**OBJET 3 : URBANISME**

**OBJET 4 : COMPTE-RENDU COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE (4C)**

**OBJET 5 : CONVENTION LOTISSEMENT**

**OBJET 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE M. LE MAIRE**

**DIVERS :**

- Date du prochain CM
- Sécurité de la RD225 au niveau du giratoire à proximité de la ferme Rothgerber
- Subventions 2023
- Select'Om : déploiement de la collecte des biodéchets
- Arrêt minute Loejelgucker
- Cérémonie des vœux du maire

## **OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'approuver la séance du 27 novembre 2023.

## **OBJET 2 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'approuver la séance du 13 décembre 2023.

## **OBJET 3 : URBANISME**

Une réunion d'urbanisme est prévue au mois de janvier 2024.

Nous attendons toujours un retour de l'ATIP concernant notre demande d'informations et de prix pour leur mission conformité et contrôle ADS.

## **OBJET 4 : COMPTE-RENDU COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE (4C)**

### **COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE**

Réunion du jeudi 21 décembre 2023 à 17h

Nombres de personnes invitées : 11

Nombres de personnes présentes : 9

Présents :

- Mr Gérard STROHMENGER, Maire et Président de la commission ;
- Mr Joël REISZ membre conseil municipal ;
- Mme Nathalie WOLFF membre conseil municipal ;
- Mr Emmanuel HANDWERK ONF ;
- Mme Océane DIEDA ONF ;
- Mr Jean-François VETTER fédération des chasseurs du Bas-Rhin ;
- Mr Philippe LORENTZ représentant CNPF ;
- Mr Jean DREYFUSS Président Syndicat Viticole ;
- Mr Luc ANSTOTZ, Président de l'Association Foncière.

Absents excusés :

- Mr REYSZ Roland représentant FDSEA ;
- Mr Daniel HOERLE Lieutenant de Louveterie.

### **1. Composition et délimitation des lots de chasse**

**Lot n°1 – Plaine** : environ 270ha de terres chassables - Ban communal de TRAENHEIM

La majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour décider l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Observations :

**Lot n°2 – Forêt** : environ 49ha – Ban communal de WESTHOFFEN

Observations :

<b>2. Présentation et proposition à la commission Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)</b>
---

→ Explications :

- a) **Lot n°1 : Plaine** - 270 hectares de terres chassables sur le ban de Traenheim (1 200 €/an)
- Ancien locataire : Mr PHILIPPE
  - Nouveau locataire depuis avril 2023 : Mr Thierry EBERLÉ
  - Gré à gré impossible car il faut être locataire depuis plus de 3 ans !
  - Obligation de passer par un « appel d'offre » avec publication dans un journal - DNA
  - Pour l'instant nous avons deux candidats

- b) **Lot n°2 : Forêt** - 49 hectares sur le ban communal de Westhoffen (4 500 €/an)
- Ancien locataire : Mr SCHULLER
  - Proposition en date du 4 octobre 2023 : 2 500 €/an
  - Proposition inacceptable : donc refus !!!

En toute logique, nous aurions dû faire un appel d'offre, mais comme nous ne sommes pas assujettis aux clauses particulières du cahier des charges, étant donné que la forêt se trouve sur le ban de Westhoffen, nous optons pour une reprise de bail « directe » proposée par la société de chasse ETON sise 14 rue du Klintz à Oberhaslach, représentée par Mr Laurent LOUSTALET, président de l'association.

- Prix de la location annuelle : 4 500 €/an

Après en avoir délibéré, la Commission Communale Consultative de la Chasse :

A) La constitution et le périmètre du ou des lots de chasse :

- 1) Décide de fixer à 270 ha la contenance des terrains à soumettre à la location sur le ban communal de Traenheim.
- 2) Décide de procéder à la location en 2 lots :
  - a) **Le lot n°1 - PLAINE** : 270 ha sur le ban de Traenheim
  - b) **Le lot n°2 – FORET** : 49 ha sur le ban de Westhoffen.

B) Le mode de location des lots :

- 1) Décide de mettre en location des différents lots en location de la façon suivante :
  - a) **Le lot n°1 – PLAINE** : appel d'offre – M. Thierry EBERLÉ 1 seule offre (dossier complet)
  - b) **Le lot n°2 – FORET** : reprise de « bail directe » (dossier complet)
- 2) Décide pour le lot n°1 et le lot n°2, de fixer le prix de la location :
  - a) **Le lot n°1 - PLAINE** : 1 400 €/an
  - b) **Le lot n°2 – FORET** : 4 500 €/an
  - c) Approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour ces 2 lots.

### 3. Autres décisions

**Le lot n°1 - PLAINE** : Faire mieux respecter la chasse aux nuisibles ; selon les représentants de l'agriculture une amélioration du couvert végétatif devrait se mettre en place progressivement le long notamment de la rivière d'où amélioration du biotope.

**Le lot n°2 – FORET** : La commune adhère au programme européen des forêts certifiées (PEFC). En plus des règles du cahier des charges, les membres présents souhaitent que des clauses particulières soient édictées concernant notamment :

- Participation financière aux aménagements cynégétiques
- Plan de chasse à établir en collaboration
- Distance des affûts
- Affouragement interdit mais agrainage en maïs autorisé
- Circulation des véhicules est autorisée sur la route forestière. Sur les autres chemins carrossables sont autorisés le locataire et associés (fournir la liste des immatriculations), la circulation est interdite à l'intérieur des peuplements. Aire apicole, manifestations de loisirs et sportives (marche populaire, VTT, ...) sont autorisés. Forêt fréquentée par les promeneurs en toute saison.
- Battues : dépôt du calendrier avant le 1<sup>er</sup> octobre ; maximum de 8 battues/an (dimanches et jours fériés exclus après 14h).

*Vote « Pour » : 9*

*Vote « Abstention » : /*

*Vote « Contre » : /*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la Commission Communale Consultative de la Chasse ci-dessus, des projets de bail pour les 2 lots, des promesses de caution bancaire des locataires, décide à l'**unanimité**, d'autoriser M. le Maire à faire signer les baux aux nouveaux locataires et toutes les formalités afférentes.

#### **OBJET 5 : CONVENTION LOTISSEMENT**

Nous sommes toujours dans l'attente d'un retour et des documents de Mme Odile SCHAFF – Géomètre Expert - qui travaille sur le projet.

Une réunion est prévue le jeudi 11.01.2024 au sujet du lotissement « Les Acacias ».

L'objet sera reporté au prochain conseil municipal.

#### **OBJET 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE M. LE MAIRE**

M. le Maire a réglé une facture d'un montant de 500 € pour la prestation musicale du 2 décembre 2023 lors de la fête des aînés. Le règlement a été effectué à l'Association « Salade Mixte » le jour de la prestation (400 € en espèces + 1 chèque complémentaire de 100 €).

M. le Maire demande au Conseil Municipal le remboursement de la somme de 500 € de la commune.

*Vote « Pour » : 14*

*Vote « Abstention » : 1*

*Vote « Contre » : /*

## **OBJET 7 : DÉLÉGATION A L'EXECUTIF POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES A FAIBLE MONTANT**

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables, soit celles pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles ou vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier leur poursuite.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à l'exécutif

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe le seuil maximal légal à 100€ pour les communes ; l'assemblée demeure cependant libre de fixer un seuil inférieur, voire, de limiter cette délégation, dans le respect du seuil défini, à certaines catégories de créances.

La décision d'admission en non-valeur qui sera prise sur cette base s'effectuera alors par arrêté.

Le maire doit effectuer une restitution à l'assemblée au moins une fois par an, en produisant un état listant les créances admises en non-valeur, assorties du motif d'admission.

En outre, l'assemblée dispose d'un droit d'évocation des pièces produites, à l'appui de la demande, auprès du comptable public.

-----

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder délégation pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, à concurrence du seuil légal maximal de 100€. Dans cette limite, cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder délégation au maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à concurrence du seuil légal maximal de 100€, pour toutes les catégories de créances.

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : /

Vote « Contre » : /

## **OBJET 8 : ACTES ADMINISTRATIFS ENTRÉE SUD DU LOTISSEMENT « LES ACACIAS »**

Nous sommes toujours dans l'attente d'un retour et des documents de Mme Odile SCHAFF – Géomètre Expert - qui travaille sur le projet.

Une réunion est prévue le jeudi 11.01.2024 au sujet du lotissement « Les Acacias ».

L'objet sera reporté au prochain conseil municipal.

## DIVERS :

- **Date du prochain conseil municipal** : 05 février 2024
- **Sécurité de la RD225 au niveau du giratoire à proximité de la ferme Rothgerber** : lors de la réunion sur place avec la CeA, le non-respect du « stop » a été constaté. Plusieurs solutions sont envisageables :
  - Mise en place de plots : impossible par il y a des semi-remorques qui doivent passer pour livrer la Ferme Rothgerber - Ferme de Traenheim ;
  - Une « goutte » surélevée en béton au sol : plus durable, à étudier, aux frais de la Ferme Rothgerber - Ferme de Traenheim ;
  - Prolongation de la ligne continue (proposition de la CeA).

Une conseillère municipale s'interroge sur la possibilité d'abaisser la vitesse de circulation dans le village à 40 km/h au lieu de 50 km/h. Un constat général est fait sur le fait que les automobilistes roulent trop vite dans le village.

Un conseiller propose le marquage de bandes cyclables le long de la route dans la descente vers la Ferme Rothgerber – Ferme de Traenheim, cependant cette solution serait inenvisageable sur ce type de route.

Un panneau « stop » ou une circulation à sens unique au bas de la rue du Clocher sont également des solutions proposées pour sécuriser la circulation à l'intersection avec la rue du Moulin.

Tous ces points seront évoqués lors de la prochaine réunion de la commission d'urbanisme.

- **Subventions 2023** : en 2023, la somme des subventions demandées versée est de 3 245 € alors qu'il était prévu une enveloppe de 4 645 € au budget 2023.  
Nous devons nous renseigner, auprès de l'école de musique Müsiké, pour savoir le nombre d'enfants de Traenheim inscrits.
- **Select'om déploiement de la collecte des biodéchets** : le déploiement a déjà débuté avec la distribution de flyer fournis par le Select'om. Il se poursuivra semaine 5, avec l'installation de 3 abribacs dans la commune, ainsi que la distribution, en porte à porte, des sceaux et sacs en kraft aux habitants de la commune. Enfin, une réunion publique est prévue le 6 février 2024 à 19h à la salle socioculturelle de Traenheim. Elle sera menée par le Select'om et vise à informer les citoyens sur le nouveau service de collecte des déchets alimentaires et à répondre à leurs questions.  
Si ce nouveau service de collecte fonctionne bien, il pourra être envisageable d'installer un 4<sup>ème</sup> abribac.
- **Arrêt minute Loejlgucker** : un panneau « arrêt minute » sera installé prochainement sur le mur du restaurant et un arrêté municipal sera pris.
- **Cérémonie des vœux du Maire** : les conseillers municipaux ont rendez-vous à 15h à la salle socioculturelle afin de finir les préparations. Il faut faire les bons cadeaux pour la remise des prix du Concours des maisons fleuries.
- **Aire de jeux** : Joël REISZ, en tant que président de la commission aire de jeux, propose de prévoir une réunion avec la commission afin de lister le matériel nécessaire à la poursuite des travaux et d'estimer les coûts en prévision de l'établissement du budget 2024. La réunion est prévue le samedi 20 janvier 2024 à 11h.

- **Dernières Nouvelles de Traenheim (DNT) 2023** : Jean-Yves STOLLESTEINER a brièvement présenté la version finale des DNT 2023 à l'ensemble du conseil municipal. Il par à l'impression mardi 09/01/2024. La frise et les photos défilèrent aux vœux du Maire.

Fin de séance : 21h18

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture

Le Maire,  
Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :	M. Nathan MULLER :
Mme Constance COUTURE :	M. Cyrille MEYER : <b>(Absent)</b>
M. Jean DREYFUSS :	M. Joël REISZ :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :	Mme Heike ROTHGERBER :
M. Jean-Renaud KLEIN :	M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
Mme Sabrina LEHN :	M. David WETTERWALD :
M. Arnaud MERLIN :	Mme Nathalie WOLFF :